

PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE-BAUME

EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix-huit, le six février, à quatorze heures trente, le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du trente et un janvier deux mille dix-huit s'est réuni en session ordinaire à Plan d'Aups Sainte-Baume sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Membres en exercice : 38

Membres présents: 25

Pouvoirs : 7

Objet : Adhésion au réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés de Provence-Alpes-Côte d'Azur (RREN PACA)

Délibération N° 163 - 2018

Secrétaire de séance : Ariane BOSSEZ

Présents(es) 25 délégués (voir copie de la feuille de présence jointe) :

Bernadette MOUREN

Claudie PONZO

Joseph FABRIS

Roger ANOT

Simone CALLAMAND

André BREMOND

Michel DESJARDINS

Monique CHAMLA

Jean-Michel CONSTANS

Blandine MONIER

Ariane BOSSEZ

Suzanne ARNAUD

Claire JARRY

Jean PAPERÀ

Andrée SAMAT

Jacques PAUL

Jean-Raymond NIOLA

Patricia SAEZ

Michel GROS

Jocelyne LAVALEIX

Jacquelin BOUYAC

Monique MATHIEU

Christian OLLIVIER

Dominique BLANC

Sylvie GUIGONNET

Pouvoirs :

Monsieur Robert DELEDDA, délégué de la commune de La Cadière d'Azur, a donné pouvoir à Madame Blandine MONIER, Maire et déléguée de la commune d'Evenos,

Monsieur Laurent MARTIN, délégué de la commune de Saint Maximin la Sainte-Baume, a donné pouvoir à Madame Sylvie GUIGONNET, déléguée de la commune de Rougiers,

Monsieur Claude FABRE, délégué de la commune de Saint-Zacharie, a donné pouvoir à Madame Bernadette MOUREN, déléguée de la commune d'Auriol,

Monsieur Pierre-Olivier CHARRIER, délégué de la commune de Solliès-Toucas, a donné pouvoir à Monsieur Roger ANOT, délégué de la commune de Belgentier,

Monsieur Sébastien BOURLIN, délégué du département du Var, a donné pouvoir à Madame Andrée SAMAT, déléguée du département du Var,

Monsieur Robert BENEVENTI, délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Madame Véronique DELFAUX, déléguée de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Excusés(es), absents(es) : Mouloud BELAÏDI, Monsieur Patrick BLANC, Monsieur Roland GIBERTI, Madame Danièle GARCIA, Monsieur Bruno GENZANA.

Vus :

- La charte du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- La liste des membres du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Considérant,

- Que l'ensemble des Parcs naturels régionaux, les Départements, les Parcs nationaux sont des membres légitimes de ce réseau ;
- L'intérêt des actions menées par le réseau en termes de formation technique, de communication et de publications sur la gestion des espaces naturels ;

Conçu comme un pôle fédérateur des professionnels de la protection et de la gestion d'espaces naturels protégés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Réseau Régional des gestionnaires d'Espaces Naturels protégés (RREN) a été créé en 1985 dans le cadre du contrat de plan Etat-Région.

Les membres du RREN sont les organismes ayant pour vocation principale la protection et la gestion d'espaces naturels protégés ainsi que les organismes, publics ou privés, exerçant une mission d'intérêt général unique ou principale sur tout ou partie du territoire régional, de protection ou de gestion d'espaces naturels protégés et y affectant des personnels permanents. Les directeurs y représentent leurs organismes.

Le Réseau constitue un outil de réflexion, d'échange d'expériences, de valorisation des compétences, de diffusion d'informations et de sensibilisation du public dont les activités sont reconnues.

Dans cet esprit, les membres du Réseau s'engagent à :

- Protéger la biodiversité et la qualité des paysages,
- Développer les échanges d'expériences,
- Mettre en commun leurs compétences et leur savoir-faire,
- Contribuer au développement des politiques régionales de protection et de gestion des espaces naturels,
- Apporter aux collectivités territoriales leurs capacités de conseil et d'expertise pour favoriser la mise en place d'opérations innovantes ou exemplaires dans le domaine de la protection et de la gestion patrimoniale,
- Contribuer à la formation des personnels et des acteurs régionaux de l'environnement,
- Favoriser le développement et la mise en œuvre d'actions pédagogiques,
- Développer des actions communes de sensibilisation et d'information du grand public,
- Favoriser les échanges techniques, scientifiques et culturels dans un cadre interrégional, européen et international.

Ces objectifs sont mis en œuvre dans un programme d'actions et de communication défini chaque année par l'Assemblée Plénière autour de 3 axes principaux :

1. Le fonctionnement du réseau ;
2. La formation ;
3. La communication et les publications.

Le RREN, co-piloté par la DREAL et la Région et animé par l'ARPE.

Le montant de l'adhésion, en rapport du budget du syndicat mixte s'élève à **mille euros annuels**.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De proposer la candidature du Parc naturel régional de la Sainte-Baume au réseau des gestionnaires d'espaces naturels protégés de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- D'autoriser le Président :
 - à entreprendre les démarches d'adhésion au réseau ;
 - à signer tout document relatif à cette adhésion.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits

Le Président
Michel GROS

